



AVIS SPECIFIQUE DE PASSATION DES MARCHES (ASPM)

Nom du marché : Recrutement d'un Consultant Individuel en réinstallation pour participer au panel d'évaluation des propositions reçues dans le cadre de la Demande de Propositions relative au recrutement du Consultant en Gestion Environnementale et Sociale (CGES/ESOC).

Nom du projet : Millennium Challenge Account-Bénin II
Type d'avis : Demande de Qualification (DQ) – IC (Consultant Individuel)

Information Générale

Pays : Bénin
Ville/Localité : Cotonou
Avis/Numéro de Contrat : PP4-CIF-EGP-15
Date de publication : 11 Septembre 2017
Date limite : 26 Septembre 2017
Agence de financement : Millennium Challenge Corporation (MCC)
Acheteur : Millennium Challenge Account Bénin II (MCA-Bénin II)

Langue d'origine : Français

Information de Contact

Adresse : Gabriel DEGBEGNI
Coordonnateur National a.i
Millennium Challenge Account – Benin II
Immeuble Kouglénou, 3ème étage
Domaine de l'OCBN
Derrière la Compagnie Territoriale de Gendarmerie du Littoral
Cotonou, République du Bénin

Téléphone : +229 21 31 78 25

Fax : +229 21 31 46 92

Email : info-benin@charleskendall.com ; info@mcabenin2.bj

Web Site: <http://www.mcabenin2.bj>

Type de marchés : Services de Consultant Individuel

Texte original :

1. Le Millennium Challenge Corporation (« MCC ») et le Gouvernement du **BENIN** (« Gouvernement » ou « **[GdeBénin]** ») ont signé un Compact Millennium Challenge Account

dollars US (« Financement MCC ») destinée à contribuer à la réduction de la pauvreté par la croissance économique au **BENIN**. Le Gouvernement, agissant par l'intermédiaire du Millennium Challenge Account Bénin II (**MCA-BENIN**) (« Entité MCA »), se propose d'affecter une partie du Financement MCC au règlement des paiements autorisés au titre du marché visé par la présente Demande de Qualifications. Tout paiement effectué au titre du marché envisagé sera soumis, à tous égards, aux termes et conditions du Compact et documents associés, y compris aux restrictions relatives à l'utilisation et aux conditions de décaissement du Financement MCC. Aucune partie autre que le Gouvernement et l'Entité MCA ne pourra se prévaloir du Compact ni prétendre au produit du financement du MCC.

2. Le programme énergétique du Bénin comprend quatre (4) projets à savoir : (i) Projet de Réformes Politiques et de Renforcement Institutionnel ; (ii) Projet de Production d'Electricité ; (iii) Projet de Distribution d'Electricité ; et Projet d'Accès à l'Electricité Hors Réseau. L'objectif du programme est d'accroître la productivité et la production de l'entreprise, de générer davantage de possibilités économiques pour les ménages et d'améliorer la capacité de fournir des services publics et sociaux en améliorant la quantité et la qualité de l'approvisionnement de l'électricité. Le Compact sera exécuté pour une période de cinq années après l'entrée en vigueur. Pour faciliter la mise en œuvre de l'Accord, il est mis à la disposition du Gouvernement et de MCA-Bénin II un fonds de mise en œuvre de Compact qui sera utilisé sur une période initiale de 8 à 10 mois.
3. Aucune partie autre que le Gouvernement et l'entité MCA ne pourra se prévaloir du compact ni prétendre au produit du Financement MCC.
4. MCA-Bénin II invite, dès à présent, les Consultants Individuels à déposer leurs dossiers d'expression d'intérêt pour l'accomplissement des services tels que brièvement décrits ci-après :
 - Examiner et signer la Déclaration d'impartialité et de confidentialité ;
 - Examiner et adopter les lignes directrices d'évaluation ;
 - Faire une présentation succincte aux membres du panel sur les fondamentaux de l'acquisition des terres et réinstallation involontaire ;
 - Procéder au sein du Panel à l'évaluation individuelle des propositions reçues selon les critères d'évaluation et la méthodologie contenus dans la Demande de Propositions ;
 - Effectuer l'examen préliminaire des propositions techniques et leurs évaluations individuelles globalement tout en faisant ressortir les spécificités relatives aux aspects de la réinstallation ;
 - Déterminer et documenter les forces et les faiblesses de chaque proposition par critères d'évaluation notamment ceux liés aux exigences NP 5 de la norme SFI ;
 - Procéder avec les autres membres du Panel aux discussions de consensus sur :
 - les notes d'évaluation individuelle;
 - les forces et faiblesses de chaque proposition ou soumission étudiée en mettant l'accent sur les aspects de la réinstallation ;
 - le score final retenu par consensus suivant les critères d'évaluation ;

- Faire l'évaluation en Panel d'Evaluation Technique des propositions en particulier et formuler des recommandations consensuelles ;
- Identifier et formuler des questions ou préoccupations à inclure éventuellement dans les négociations par rapport aux activités de la réinstallation ;
- Contribuer conjointement avec les autres membres du Panel, à la validation du Rapport d'Evaluation Technique final ; et signer ledit Rapport d'évaluation Technique.

Les services de Consultant seront requis pour une durée d'environ 4 semaines.

5. La demande de qualification est ouverte à toutes personnes éligibles (" Consultant Individuel ") qui souhaitent y participer. Les Consultants Individuels ne peuvent ni s'associer en groupement ni sous-traiter les prestations.
6. Cette Demande de Qualification est conforme à l'Avis Général de Passation de Marché N°4 et de son amendement N°2 publié sur DgMarket et le site Internet de l'Entité MCA-Bénin II www.mcabenin2.bj le **13 juillet 2017**, UNDB Online le **18 juillet 2017** et dans les journaux locaux «la Nation » le **18 Juillet 2017** et le Matinal le **20 juillet 2017**.
7. Le Consultant Individuel sera sélectionné par la méthode de sélection des consultants individuels telle que décrite par les directives de la passation des marchés de MCC disponibles sur le site web www.mcc.gov.
8. La demande de qualification, les Termes de Référence, ainsi que l'ensemble des documents à remplir et à soumettre par les postulants, sont disponibles sur le site de MCA-Bénin II à partir du Lundi 11 Septembre 2017. (Téléchargeable sur www.mcabenin2.bj/publication/Dossiers d'Appel d'offres/Avis d'Appel d'offres).
9. Les consultants potentiels peuvent également demander lesdits documents à MCA-Bénin II à l'adresse ci-dessous. Ainsi l'ensemble des documents leur sera transmis.
10. La date limite du dépôt des dossiers de qualification est le **Mardi 26 Septembre 2017 à 10 h 00, heure locale de Cotonou**. Les dossiers de qualification reçus au-delà du délai limite ne seront pas pris en considération et seront retournés non ouverts. Les Consultants devraient être conscients du fait que la distance et les formalités d'accès au Bureau de MCA-Bénin II peuvent exiger plus de temps que prévu.

Information de contact :

Millennium Challenge Account Bénin II (MCA-Bénin II)
 Immeuble KOUGBLENOU, 3ème étage, Domaine de l'OCCBN
 Derrière la Compagnie Territoriale de Gendarmerie du Littoral
 01 BP 101, Tél. (229) 21 31 78 25 / Fax : 21 31 46 92
 E-mail : info-benin@charleskendall.com copie à info@mcabenin2.bj
 Cotonou, République du Bénin


Gabriel DEGBEGNI
 Coordonnateur National a.i

